

★ ... OU PRESQUE

Je ne suis pas ressortissant(e) d'un pays membre de l'Union européenne, que puis-je faire pour solliciter mon visa ? Une fois votre famille d'accueil trouvée, nous vous transmettons certains documents nécessaires pour votre demande de visa. Vous contactez également le Consulat français de votre pays afin de préparer les autres documents requis.

Puis-je prendre des vacances ? Vous avez droit à une semaine de vacances payées par tranche de 6 mois travaillés. Il vous faudra juste prévenir la famille à l'avance de votre planning.



Qui m'accueille et m'épaulé en France ? Votre famille d'accueil vient vous chercher à votre arrivée en France. Nous communiquons régulièrement avec vous et organisons également des réunions réunissant toutes nos Au Pairs.

Où se trouvent les familles d'accueil ? Nous plaçons principalement sur Paris et sa région pendant l'année. L'été, nos familles sont situées partout en France : dans des grandes villes, dans le sud, à la montagne, à la campagne, au bord de la mer, etc



★ QUI SOMMES-NOUS ?

Association loi 1901 à but non lucratif implantée en région parisienne, *Fée rêvée* est spécialisée dans le placement Au pair, Demi-pair, Tutoring, Volontariat et Visa J-1 depuis 2005. Elle reste votre référence pour un séjour alliant échange culturel et perfectionnement linguistique.



L'Association place des étudiants dans des familles d'accueil et propose d'établir un lien vivant et personnalisé entre eux.

L'Association est membre actif de l'Union Française des Agences Au Pair et de l'International Au Pair Association. Ces fédérations recensent les organismes qualifiés, expérimentés et qui sont spécialisés dans l'échange culturel.

Nous respectons une charte de qualité assurant ainsi de meilleures garanties de service, compétence, sérieux et intégrité.

Nous proposons des placements toute l'année et de nombreuses destinations (USA, Canada, Afrique du Sud, Chine, Australie, Nouvelle-Zélande, France, Angleterre, Irlande, Écosse, Pays-Bas, Espagne, Italie, Allemagne, Grèce ...).

Plus de 1.200 familles françaises et 3.000 jeunes nous ont déjà fait confiance

Plus d'infos

+ 33 (0)1 41 44 01 85

@ contact@fee-revee.com

www.fee-revee.com



Membre officiel



SÉJOURS AU PAIR

fée rêvée

Les enfants vous passionnent ?

La France vous attire ?

Vous souhaitez améliorer votre français ?

Partez AU PAIR en FRANCE





★ ★ LE CONCEPT

Qu'est-ce qu'un programme Au pair ?

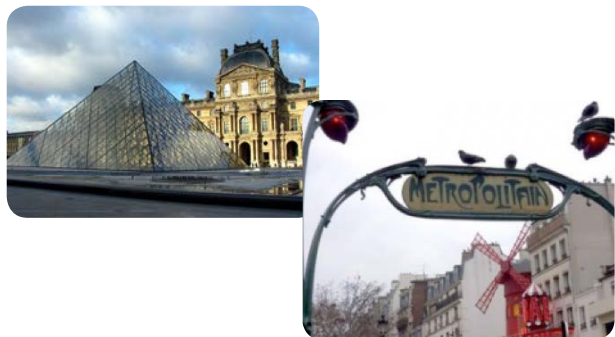
Ce programme vous permet d'améliorer vos connaissances linguistiques en vous intégrant dans une famille d'accueil française. En échange de la pension complète et d'un peu d'argent de poche, vous vous occupez des enfants et effectuez quelques tâches ménagères.

Vos attentes :

- ★ Effectuer un séjour Au pair en France
- ★ Améliorer votre niveau de français
- ★ Suivre des cours de français
- ★ Vivre dans une famille française et vous imprégner de leur culture
- ★ Vous occuper d'enfants
- ★ Être encadré(e) par un programme sérieux et fiable

Ce que nous vous proposons :

- ★ Un accueil dans une famille choisie avec soin
- ★ 30 heures de travail dans la famille d'accueil (garde d'enfants et tâches ménagères)
- ★ De l'argent de poche (minimum 80 € par semaine)
- ★ Une chambre individuelle et la pension complète
- ★ Une semaine de vacances payées par tranche de 6 mois travaillés
- ★ Une assurance médicale basique couvrant certains frais médicaux
- ★ Un véhicule ou un titre de transport payé par votre famille d'accueil pour vous rendre à vos cours de français
- ★ Un conseiller local à votre disposition pendant tout votre séjour
- ★ Une réunion d'information avec d'autres Au pair ainsi que des événements réguliers pendant l'année (brunch, pique-nique, etc ...)
- ★ Un Welcome pack à votre arrivée



TOUTES LES QUESTIONS ...

Quelle sera la durée de mon séjour ? Votre séjour sera de 2 à 3 mois l'été et de 6 à 12 mois pendant l'année.

Sur quelle réglementation s'appuie le séjour Au pair en France ? Nous nous appuyons sur l'accord européen du 24 novembre 1969.

Quel niveau d'études est demandé ? Le niveau baccalauréat est exigé.

Quel âge dois-je avoir ? Vous devez être âgé(e) de 18 à 26 ans.

Comment doit-être mon niveau de français ? Vous devez être en mesure de comprendre des consignes basiques en français.

Je n'ai pas mon permis, puis-je m'inscrire ? Oui, vous pouvez vous inscrire mais posséder son permis de conduire est vivement recommandé.

Ai-je besoin du permis international ? Il vous suffit de demander un permis de conduire international ou une traduction officielle en français.

Combien d'heures vais-je travailler ? Vous travaillez jusqu'à 30 heures par semaine.

Quelles sont mes responsabilités au sein de la famille d'accueil ? Vous vous occupez des enfants : jouer avec eux, préparer des repas simples, accompagner les enfants et venir les chercher à l'école, les emmener à leurs activités sportives, les aider dans leurs devoirs, etc ... Vous effectuez également quelques tâches ménagères légères : rangement et ménage des chambres des enfants, nettoyage de leurs salles de bains et / ou WC, lavage et repassage de leurs affaires, préparation de repas simples, etc

Quelle est ma rémunération ? Vous êtes logé(e), nourri(e) et recevez de l'argent de poche (minimum 80 € par semaine). Vous bénéficiez d'un titre de transport (ou d'une voiture) et d'une assurance médicale basique.



... QUE VOUS VOUS POSEZ ...

Quelles garanties couvre mon assurance médicale ? La famille souscrit pour vous à une formule de base qui couvre une partie de vos frais médicaux.



Quel type de cours puis-je suivre ? Vous suivez entre 6 et 10 heures par semaine de cours de français pour étrangers. Vous devez prévoir environ 150 euros par mois pour vos frais de cours. NB : les cours de français sont optionnels en été.

Quand dois-je m'inscrire ? Nous proposons des départs toute l'année et nous vous conseillons de vous inscrire au minimum 3 mois avant la date de départ souhaitée. Petite précision : nous avons de nombreuses familles qui recherchent une personne Au pair pour l'année scolaire (c'est-à-dire de septembre à juillet).

Quelles références dois-je fournir ? Vous devez nous transmettre au minimum deux références de gardes d'enfants et une référence de moralité. Les références de garde d'enfants et de moralité doivent être établies par des personnes différentes et par des membres étrangers à votre famille.

Je suis un garçon, puis-je m'inscrire ? Oui tout à fait si vous avez votre permis de conduire, un bon niveau de français et une excellente expérience de garde d'enfants.

